

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du LUNDI 27 MARS 2023

Le 27 mars 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 21 mars 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle,

GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier,

ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle,

LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-

Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : Néant.

Absents excusés : SIMON Emmanuel,

Absents : ALLARD Mickaël, DUPUIS Virginie, FRESNEAU Eric, RENAULT Alexandra

Secrétaire de Séance : GUÉRY Louis.

DCM N° 2023 –045 : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE – ANNEE 2023

Monsieur le Maire indique aux élus que la Fondation du Patrimoine est une association présente en Maine-et-Loire depuis une trentaine d'années.

Par l'adhésion des communes à cette Fondation, celle-ci peut subventionner des projets publics ou privés qui doivent également être financés par des versements de souscriptions de particuliers.

Une cotisation de 500,00 €, établie selon le nombre d'habitants de la commune adhérente, serait due pour cette année 2023.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette adhésion et le versement de la cotisation correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour 2023.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet du Maine-et-Loire et ampliation transmise à Monsieur le Président de la Fondation du Patrimoine et à Monsieur le Trésorier de BAUGE EN ANJOU

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN

